Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20261116-77_2026-DE

GRAND CHARMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°77/2026	OBJET : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de gestion du Doubs
Date de la convocation : 10/11/2026 Date de la séance : 16/11/2026 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire Secrétaire de séance : Bisma SENOUCI	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Hassan EL AZRAOUI, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Roland TINET, Pierre KRALJEVIC, Hugues METILLE, Zahia MOUADJI, Ouafdi ADNANI, Séverine COENART, Nermin ABAZ, Bisma SENOUCI, Alain MOREL, Céline GROS, Julie GUILLEMET
Membres en exercice : 29 Membres présents : 21 Membres représentés : 5 Membres absents excusés : 1 Membres absents non excusés : 2 Votants : 26	Membres représentés : Mme Martine BATT donne pouvoir à Mme Zahia MOUADJI M. Hidir DEMIR donne pouvoir à Mme Pauline PERRIAU Mme Pinar KESER donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Daniel BOURQUIN donne pouvoir à M. Alain MOREL Mme Natacha HEMONET donne pouvoir à Mme Céline GROS
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	Membres absents excusés : Mme Yasmina TABECHE Membres absents non excusés : M. Fouad EL HAMINE M. Anass BENJAMAA
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 20/11/2026 et de sa publication le 20/11/2026	
Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 16/11/2026 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 20/11/2026	

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code Général de la Fonction Publique ;
- Vu le Code des Assurances ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 alinéa 2 ;
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- Vu la délibération n°32/2026 du conseil d'administration du Centre de Gestion du Doubs en date du 25 juin 2026, autorisant le Président du centre de gestion à signer le marché avec le candidat Groupement DIOT SIACI/GROUPAMA ;
- Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de l'employeur, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20261116-77_2026-DE

GRAND CHARMONT

• Considérant que le Centre de Gestion du Doubs a lancé une consultation sous la forme d'un marché négocié à l'échelle départementale, ce qui est de nature à améliorer les propositions financières et les garanties proposées ;
• Considérant l'offre retenue par le Centre de Gestion du Doubs à l'issue de la consultation ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

☒ Adhère au contrat dans les conditions générales suivantes :

- Courtier / Assureur : **Diot-Siaci / Groupama**
- Durée du contrat : **4 ans à compter du 01/01/2027**
- **Faculté de résiliation annuelle sous réserve d'un préavis de 6 mois.**

☒ Fixe le périmètre comme suit pour les agents CNRACL :

- Assiette de cotisation : **Traitement Brut Indiciaire (TBI)**
- Indemnités journalières prises en charge à **100%**
- Risques couverts :

Risque	Franchise par arrêt	Taux de cotisation
Capital décès	-	0,15 %
Congé pour invalidité temporaire imputable au service et frais médicaux liés aux accidents du travail et maladies professionnelles	30 Jours	0,52 %
Congé de longue maladie et congé de longue durée	180 Jours	4,99 %
Congé maternité, paternité, accueil de l'enfant et congé supplémentaire de naissance	-	0,45 %
TOTAL TAUX DE COTISATION		6 ,11 %

☒ Fixe le périmètre comme suit pour les agents IRCANTEC :

- Assiette de cotisation : **Traitement Brut Indiciaire (TBI)**
- Indemnités journalières prises en charge à **100%**
- Risques couverts :

Risque	Franchise par arrêt	Taux de cotisation
Congé d'invalidité imputable au service, congé de grave maladie, congé de maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, congé de maladie ordinaire	15 Jours	1,25 %
TOTAL TAUX DE COTISATION		1,25 %

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20261116-77_2026-DE

GRAND CHARMONT

☒ Autorise le Maire à signer tout document contractuel résultant de la proposition d'assurance et notamment les certificats d'assurance et le cas échéant, les avenants.

☒ Adhère à la prestation d'assistance à la déclaration des sinistres proposée par le centre de gestion.

☒ Prend acte que les prestations de suivi et d'assistance à la gestion des contrats d'assurance ainsi que l'assistance à la déclaration des sinistres font l'objet d'une contribution spécifique telle que précisée dans le règlement des missions du centre de gestion.

☒ Autorise le Centre de Gestion du Doubs à récupérer, auprès de l'assureur ou de son courtier, l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées.

☒ Inscrit que les dépenses sont inscrites au budget de la collectivité.

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI.

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT (Doubs)

Le secrétaire de séance,
Bisma SENOUCI

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20261116-77_2026-DE

